

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
38e séance
tenue le
lundi 16 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
(suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.38
1er décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et Corr.1, 625, 677, 681, 715; A/C.2/42/5)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/15 (vol. I et II), A/42/317, 537, 555, 583, 660, 678; TD/351; A/C.2/42/L.5, L.6, L.7)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/576; TD/351)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/39 et Corr.1, A/42/452)

Projet de résolution sur les mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/C.2/42/L.50)

1. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe attache une importance particulière à ce projet, étant donné que le recours à des mesures coercitives contre les pays en développement est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions et décisions. De telles mesures portant préjudice aux efforts de développement de ces pays, le Groupe des 77 espère que la communauté internationale aidera l'Organisation à y mettre un terme une fois pour toutes.

Projet de résolution sur la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (A/C.2/42/L.51)

2. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe a été amené à demander que soit formulée une nouvelle stratégie internationale du développement car les stratégies adoptées par le passé n'ont guère été fructueuses. Il a souligné que les informations dont il est question au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution doivent être détaillées et objectives; en effet, il importe de déterminer les causes qui ont entravé la pleine réalisation des objectifs des stratégies précédentes afin qu'une stratégie nouvelle puisse porter ses fruits.

Projet de résolution sur la Conférence internationale sur la monnaie et le financement du développement (A/C.2/42/L.52)

3. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que les pays en développement ont besoin que soit mis en place de toute urgence un système monétaire et financier pour appuyer un développement équilibré et équitable de l'économie mondiale, faute de quoi, les pays en développement continueront d'être victimes des perturbations dont ils sont

(M. Andrade-Diaz-Duran, Guatemala)

aujourd'hui la proie. Les événements de ces dernières semaines ont fait prendre conscience de la nécessité de convoquer une conférence internationale sur la monnaie et le financement du développement, dont la tenue ne peut être reportée indéfiniment.

Projet de résolution sur la coopération technique entre pays en développement (A/C.2/42/L.53)

4. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, souligne le rôle de catalyseur que les organismes des Nations Unies ont à jouer en appuyant les activités de coopération technique conformément au Plan d'action de Buenos Aires. En particulier, les gouvernements des pays développés sont instamment priés d'appuyer sans réserve l'application des recommandations 35 et 36 de ce plan.

Projet de résolution sur l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/C.2/42/L.54)

5. M. MOHSIN (Népal), présentant le projet de résolution, annonce que le Burundi et le Swaziland s'en sont également portés auteurs. Le fait que de nombreux pays parrainent ce projet illustre la portée des problèmes rencontrés. Les auteurs espèrent qu'une aide encore plus importante sera accordée en appui aux efforts de développement des pays concernés, en particulier en ce qui concerne le transport et le transit. Ils espèrent également que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

6. M. LE HUU HUNG (Viet Nam) dit qu'il y a deux raisons principales de se féliciter du succès des travaux de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'une part, en effet, le fait que cette session ait eu lieu illustre le succès d'une approche multilatérale en matière de développement et de coopération économique internationale, alors même que certains pays développés à économie de marché essayent de minimiser le rôle que peut jouer la CNUCED dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques des pays en développement. La détermination de la plupart des pays concernés et leur volonté d'oeuvrer ensemble dans un esprit de coopération ont permis de dépasser l'attitude négative d'un petit groupe. D'autre part, on ne peut qu'être satisfait de l'adoption par consensus de l'Acte final qui, bien que ne répondant pas à tous les espoirs, est marqué au double sceau de la pondération et de la modération. L'application rapide des recommandations qui y figurent permettra d'intensifier la coopération multilatérale au service du développement.

7. Au vu du consensus qui s'est fait jour à cette session, il faut s'attacher à mettre au point un système économique international reposant sur une interdépendance authentique, qui rende compte d'une part du fait que l'influence d'un pays sur les politiques menées dans d'autres pays est proportionnelle à son poids économique et, d'autre part, que la structure de l'économie de la plupart des pays en développement fait qu'ils sont particulièrement sensibles aux effets des réformes structurelles et des chocs exogènes. Les difficultés économiques de ces pays ne sont que la manifestation d'une crise structurelle du système économique

(M. Le Huu Hung, Viet Nam)

international. Les ajustements économiques qui leur sont imposés sont onéreux sur le plan économique, social et politique et ont des répercussions néfastes pour l'avenir des relations économiques internationales.

8. La délégation vietnamienne est préoccupée par le fait que l'on n'a pas répondu aux exigences légitimes des pays en développement concernant l'instauration du nouvel ordre économique international. Un petit nombre de pays hautement développés à économie de marché ont seul les moyens de coordonner et d'ajuster leurs économies, et ce à leur propre profit, sans se soucier des répercussions que cela peut avoir sur des pays en développement ne disposant que de faibles moyens.

9. Compte tenu des inégalités inhérentes au système, l'interdépendance croissante non seulement de l'économie des divers pays, mais encore des divers secteurs de l'économie mondiale, ne pourra qu'aggraver la situation. L'Acte final relève qu'une approche multilatérale ne doit pas aboutir à l'imposition d'un modèle unique de gestion de l'économie nationale. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement social, économique et politique et a le droit de choisir le régime qui lui semble le plus approprié. Le respect strict de ces principes sera décisif pour le succès des politiques et des mesures présentées dans l'Acte final.

10. M. DJOHLAF (Algérie) dit que les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé la validité et la pertinence du mandat original de la CNUCED, compte tenu du processus en cours de restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Si le Groupe des 77 a fait montre d'ouverture et a manifesté sa ferme détermination de ne ménager aucun effort pour que les travaux de la Conférence soient fructueux, l'attente légitime des pays en développement, qui espéraient que ces travaux permettraient une revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international, n'a pas rencontré l'adhésion nécessaire à l'adoption des mesures courageuses que dicte la conjoncture économique internationale actuelle. L'Acte final appelle la manifestation de la nécessaire volonté politique des pays développés pour l'application effective des recommandations.

11. La délégation algérienne espère que le Fonds commun pour les produits de base entrera en vigueur sans plus de retard.

12. L'Algérie est préoccupée par le retard enregistré dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action, alors même que le nombre des pays classés parmi les pays les moins avancés a connu une augmentation inquiétante. Il est à regretter que l'examen de cette question à la septième session de la Conférence n'ait pas permis d'aboutir à l'adoption de mesures constructives susceptibles d'en garantir l'application intégrale dans les délais fixés et qu'il ait donné lieu à certaines interrogations de nature à éroder les engagements contractés. Les résultats des travaux de cette session confèrent à la réunion d'évaluation de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action toute son importance et mettent en exergue la nécessité d'adopter un nouveau programme d'action pour les années 90.

(M. Djoghlaïf, Algérie)

13. L'ordre du jour de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne couvre pas l'intégralité des champs d'action et d'intervention de la CNUCED. La mise en oeuvre intégrale et rapide des différentes dispositions de l'Acte final ne saurait intervenir au détriment de la poursuite et du renforcement des activités de l'Organisation dans les autres domaines relevant de son mandat. Parmi ces domaines figure la coopération économique entre pays en développement, qui devra continuer à rencontrer l'appui nécessaire et la priorité voulue, à la hauteur de l'importance accordée à ce vecteur essentiel tant à la réalisation de l'autonomie individuelle et collective des pays en développement qu'à la restructuration ordonnée des relations économiques internationales.

14. Lors de la Conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue à Pyongyang en juin 1987, le Mouvement des pays non alignés a tenu à faire savoir sa préoccupation face aux tentations qui se dessinent à l'occasion de la restructuration en cours des secteurs économique et social des Nations Unies et qui visent la banalisation des activités de l'Organisation en matière de promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement. Il est néanmoins rassurant de constater que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement ait réaffirmé la validité et la pertinence de l'ensemble des recommandations contenues dans le Plan d'action de Buenos Aires, y compris celles relatives au mandat dudit comité. Il faut donc procéder sans aucun retard à l'application de l'ensemble des décisions adoptées par le Comité à sa cinquième session, en particulier celles relatives à l'augmentation du taux du chiffre indicatif de planification alloué à la coopération technique entre pays en développement et au renforcement du Groupe spécial du PNUD.

15. M. MAYIRA (Rwanda) dit que l'on peut certes essayer de sortir de sa situation de pauvreté un pays qui, comme le Rwanda, fait partie à la fois des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés, et y réussir, mais personne ne peut changer la situation d'enclavement géographique. Le rapport du Secrétaire général sur les pays en développement sans littoral fait état des problèmes particuliers auxquels se heurtent ces pays du fait de leur éloignement des marchés mondiaux. Il relève, entre autres, les principaux obstacles concernant le système de transport en transit et souligne les effets pervers de la situation géographique sur le volume et la structure des échanges commerciaux. Dans plusieurs de ces pays, le déficit du compte des opérations courantes est devenu chronique, tandis que l'on observe une instabilité quasi permanente des recettes d'exportation dans beaucoup d'autres.

16. Le Rwanda est considérablement éloigné des ports les plus proches. Le transit souffre de retards considérables et de ruptures de charge, sans oublier les avaries et le renchérissement des coûts de transport. Le Rwanda a pris les mesures qui s'imposaient à tous les niveaux. Il a cherché à renforcer les liens économiques avec les pays voisins et, avec l'aide d'autres pays et d'institutions financières régionales et internationales, a entrepris d'importants projets routiers. Le système des transports routiers s'en est trouvé grandement amélioré. Le Gouvernement rwandais a également créé une compagnie aérienne nationale et vient d'agrandir et de moderniser l'aéroport international de Kigali. Il a enfin développé et amélioré ses réseaux de télex et de téléphone.

(M. Mayira, Rwanda)

17. La délégation rwandaise regrette que, faute de ressources financières, tous les projets prévus dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique n'aient pu être réalisés et espère que la communauté internationale continuera de considérer les transports et les communications comme l'un des facteurs clefs du développement de l'Afrique.

18. Il est regrettable que la majorité des pays donateurs n'aient pas prévu un programme d'aide spéciale pour les pays en développement sans littoral et que, pour cette raison, l'Assemblée générale ait été obligée de supprimer le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. La délégation rwandaise continue de penser que les pays en développement sans littoral méritent une assistance spéciale et invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à leur fournir une aide en vue d'accélérer l'application des recommandations du Groupe spécial d'experts. Par ailleurs, le droit d'accès à la mer et à partir de la mer des pays sans littoral, défini à l'article 125 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, revêt une importance toute particulière.

19. La délégation rwandaise se félicite que le nouveau Programme substantiel d'action continue de bénéficier de l'appui de la communauté internationale et espère qu'il sera exécuté le plus rapidement possible. Elle note également avec satisfaction la place que l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement accorde aux problèmes particuliers des PMA et aux mesures envisagées en vue de les aider, notamment en ce qui concerne le problème de la dette. Elle accueille en outre avec satisfaction la décision de tenir une conférence sur ces pays en 1990.

20. La situation économique du Rwanda a grandement pâti de la chute brutale du prix du café et de la baisse du dollar. Le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures visant à faire face à cette situation et à créer les conditions nécessaires à la relance de l'économie. Néanmoins, ces efforts ne suffiront pas à résoudre la crise. C'est pourquoi les pays les moins avancés attendent beaucoup de la coopération multilatérale pour le développement.

21. M. SAAB (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) se félicite du résultat de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du consensus concrétisé dans l'Acte final.

22. En ce qui concerne les produits de base, il note avec satisfaction que la Conférence a convenu de reprendre les consultations entre producteurs et consommateurs en vue de décider des mesures appropriées concernant les produits de base, visés dans la résolution 93 (IV). Le réseau de groupes intergouvernementaux de produits de la FAO devrait faciliter ce processus. La FAO se préoccupe depuis plusieurs années de voir le Fonds commun pour les produits de base inactif. Il est donc particulièrement encourageant qu'à la septième session, de nombreux pays aient déclaré leur intention d'adhérer à l'Accord portant création du Fonds, dont l'entrée en vigueur semble ainsi assurée. Dans le passé, la FAO a élaboré, en étroite collaboration avec le secrétariat de la CNUCED, des programmes d'amélioration des produits de base et des projets concernant les produits agricoles. Elle attend avec impatience de reprendre cette collaboration pour faciliter le démarrage du Fonds.

(M. Saab)

23. Les problèmes ont été particulièrement aigus dans le domaine du commerce agricole, au détriment des économies des pays développés et des pays en développement. Les mesures susceptibles d'améliorer ce commerce ont figuré en bonne place à l'ordre du jour de nombreuses organisations internationales. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a examiné l'effet des politiques agricoles des pays industrialisés sur la sécurité alimentaire mondiale, reconnu le caractère déterminant de ces politiques pour la réussite des efforts déployés par les pays en développement en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire en augmentant la production agricole et la disponibilité des produits alimentaires et est convenu qu'il fallait éliminer progressivement les politiques protectionnistes.

24. De nombreux pays industrialisés ont isolé leur marché intérieur de produits alimentaires et agricoles, empêchant ainsi les pays producteurs de produits à bon marché d'accéder aux marchés mondiaux. Ces politiques, outre d'encourager une production non rentable, ont aussi conduit à l'institutionnalisation des incitations à la production, sans tenir compte de la demande du marché. Les excédents actuels et leur écoulement sur les marchés internationaux grâce à de considérables subventions à l'exportation en sont l'aboutissement logique. Des mesures positives, bien qu'encore insuffisantes, ont été prises ces derniers mois pour ralentir la production excessive de certains produits agricoles mais la menace d'une guerre commerciale agricole n'en est pas pour autant tout à fait écartée.

25. Le Conseil de la FAO a noté avec satisfaction les propositions faites par plusieurs groupes de pays pour améliorer le commerce agricole mondial. Les Négociations d'Uruguay constituent un cadre approprié où il conviendrait de tenir compte de toutes les mesures de politique générale qui ont des effets néfastes sur le commerce agricole. Il faudrait chercher à rendre plus efficaces les règles et les accords du GATT, à améliorer l'accès aux débouchés et à réduire les obstacles à l'importation pour libéraliser davantage le commerce agricole. Ces améliorations ne seront possibles que si, entre autres, les gouvernements sont prêts à éviter de désorganiser les marchés mondiaux lorsqu'ils limitent ou réduisent les stocks excédentaires, et à corriger les politiques agricoles intérieures qui faussent le commerce international. Il faudrait tenir compte du principe du traitement différencié ou favorable accordé aux pays en développement. Le succès des négociations dépendra dans une large mesure de l'amélioration de l'environnement économique mondial en particulier des remèdes apportés au problème de la dette.

26. La FAO considère que l'aide qu'elle apporte aux efforts de développement des pays les moins avancés est fondamental, tant sur le plan de ses objectifs que sur celui de son activité. Elle s'emploiera à ce que ses programmes continuent de répondre aux besoins de ces pays, par exemple, pour ce qui est d'accélérer le développement agricole, de renforcer la sécurité alimentaire, de mobiliser les ressources humaines et de développer et renforcer la capacité de planification économique et sociale dans les secteurs agricole et rural.

27. M. ROSALES (Honduras) souligne qu'il importe d'améliorer les termes de l'échange des produits de base. Les tentatives faites pour augmenter les recettes d'exportation ont été entravées par la montée du protectionnisme, en particulier sous des formes non tarifaires sélectives et discriminatoires, qui a réduit considérablement l'accès aux marchés.
28. Les exportations du Honduras sont néanmoins restées au même niveau depuis 1986, la chute des cours du café ayant été compensée par l'augmentation, en volume, des autres exportations non traditionnelles. Comme les autres pays en développement, il faut que le Honduras diversifie davantage sa production, cherche de nouveaux marchés et attire suffisamment d'investissements étrangers. A cette fin, le Gouvernement a proclamé 1987 Année nationale de l'exportation, afin d'encourager les secteurs privé et public à s'orienter vers l'exportation. Un plan national de l'exportation et de l'investissement a été élaboré, dans le souci d'harmoniser la position du Gouvernement avec la libre entreprise.
29. Malgré la crise à laquelle le Honduras doit faire face sur plusieurs fronts, le climat de paix et la primauté du droit ont permis de mettre en place un cadre juridique favorisant les investissements en particulier ceux orientés vers l'exportation. Le Honduras a des installations portuaires modernes, mais le coût du fret dans le processus d'exportation demeure préoccupant. Le Honduras a officiellement demandé à adhérer au GATT, à titre provisoire; il a aussi conclu avec les pays d'Europe orientale des accords qui l'aideront à élargir son accès aux marchés mondiaux.
30. Toutefois, pour le Honduras comme pour les autres pays en développement, les problèmes principaux demeurent : les efforts faits pour encourager les exportations, rééquilibrer la balance des paiements et procéder à un ajustement structurel à long terme pour rendre l'économie plus équilibrée et moins vulnérable n'ont pas débouché sur une augmentation des recettes d'exportation. Pour cette raison, le pays n'a pu s'acquitter d'une grande partie de ses obligations, y compris le remboursement de sa dette publique. Le seul moyen de résoudre les problèmes des pays en développement est de négocier des accords mondiaux et M. Rosales demande instamment à la Commission d'adopter les projets de résolution relatifs aux produits de base, au protectionnisme et à l'ajustement structurel et à la Conférence sur les questions monétaires et le financement du développement.
31. M. GJIKA (Albanie) dit que les questions de commerce et de développement ne peuvent pas être séparées de l'ensemble des problèmes économiques. La situation économique internationale demeure tendue et la crise qui sévit dans le monde capitaliste s'aggrave d'autant plus que les mesures destinées à la surmonter se révèlent insuffisantes. De plus, les tentatives faites par la bourgeoisie impérialiste pour faire supporter aux pays les moins avancés le poids de la crise ont conduit à aggraver la situation des masses laborieuses dans les pays capitalistes et ont accentué les contradictions qui marquent actuellement les relations économiques internationales.

(M. Gjika, Albanie)

32. Le commerce extérieur, loin de stimuler la production, en empêche la croissance. Les barrières tarifaires et les guerres commerciales entre les différents pays impérialistes empêchent les produits de base d'accéder aux marchés mondiaux, ce qui nuit aussi bien aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs. Les mesures protectionnistes appliquées par les pays industrialisés ont provoqué la chute des recettes que les pays en développement tirent de l'exportation de leurs produits de base, et ont accru les déficits de leurs balances commerciale et des paiements. Les politiques financières appliquées par les différentes puissances impérialistes montrent clairement l'instabilité des systèmes monétaires et financiers internationaux, dont les pays débiteurs les moins avancés souffrent le plus. On a beau s'étendre beaucoup sur la nécessité de restructurer les relations commerciales internationales existantes, de renforcer la coopération économique internationale et de fournir une assistance accrue aux pays les moins avancés, rien n'est fait pour aider ces pays et, par contre, ce qui est fait leur cause souvent du tort.

33. Malheureusement, les pays progressistes et épris de liberté qui s'efforcent de réaliser leur développement économique et social tout en préservant leur indépendance, continuent de se heurter à l'opposition des deux superpuissances, qui constituent le principal obstacle au développement de relations commerciales équitables. On peut voir une autre entrave dans le réseau commercial périmé mis en place par les pays forts et riches dans le but de piller les pays faibles et pauvres, preuve du fait que les relations économiques des superpuissances avec les autres pays n'obéissent pas à des motivations altruistes, comme celles-ci le prétendent. En fait, les sociétés transnationales et autres agences impérialistes se servent de leur suprématie économique, financière et technologique pour exploiter les autres pays plutôt que pour les développer. La délégation albanaise appuie la lutte et les justes revendications des pays en développement pour mettre fin à la structure de relations économiques internationales établie au temps de la domination coloniale.

34. L'économie planifiée de l'Albanie est stable et s'appuie entièrement sur les ressources matérielles, monétaires et humaines du pays. Bien que l'aide extérieure soit proscrite par la Constitution et que l'implantation des sociétés transnationales interdite sur son territoire, l'Albanie a établi des relations diplomatiques et commerciales fondées sur l'avantage mutuel avec plus de 110 pays et augmentera nettement le volume de ses exportations entre 1986 et 1990. Elle obéit aux mêmes principes d'amitié et de collaboration dans ses relations commerciales et dans ses relations diplomatiques et s'élève contre toutes les pratiques protectionnistes et manipulatoires en vigueur dans le commerce international.

35. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit que le stade des diagnostics est dépassé en ce qui concerne les problèmes de l'environnement économique international. Il faut maintenant prendre deux séries d'actions pour revitaliser le commerce et le développement : essayer de libéraliser le commerce, les Négociations d'Uruguay étant à cet égard d'une importance primordiale, et trouver des solutions aux problèmes concernant les produits de base.

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

36. S'agissant de la libéralisation du commerce, l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est en accord total avec la Déclaration de Punta del Este. Les bénéfices que les pays en développement pourront tirer des Négociations d'Uruguay dépendent beaucoup de l'attention que l'on voudra porter aux questions comme l'agriculture, les services et les produits tropicaux. Pour ces négociations, l'aide de la CNUCED sera très précieuse. Pour améliorer le système commercial, il faudra aussi tenir compte de certains facteurs comme les progrès technologiques, la notion d'interdépendance et l'instabilité provoquée par l'effondrement du système des taux de change fixes.

37. Pour ce qui est des produits de base, la coopération internationale devrait viser surtout les objectifs du programme intégré pour les produits de base. La délégation malgache est attachée au Fonds commun pour les produits de base et estime que la mise en oeuvre de l'Accord portant création du Fonds devra être accompagnée d'une série de consultations, chacune portant sur un produit donné. Il faut améliorer et élargir les mécanismes de financement compensatoire des déficits liés à l'exportation de produits de base.

38. Heureusement, un consensus a été atteint à propos de la libéralisation du commerce et des produits de base lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les mesures et les politiques énoncées dans l'Acte final constituent un bon point de départ pour reprendre le dialogue Nord-Sud et pour consolider la coopération internationale aux fins du développement. M. Rakotonaivo constate avec satisfaction que les principes de l'avantage mutuel, de l'égalité, de la non-discrimination et de la responsabilité collective ont été reconnus à Genève, mais regrette qu'on n'y ait pas adopté des mesures plus concrètes et plus globales.

39. On admet de plus en plus la nécessité d'une coopération entre les pays en développement. Le Gouvernement malgache soutient que cette coopération est essentielle si l'on veut s'employer à restructurer les relations économiques internationales, et a toujours agi selon cette conviction, entre autres en proposant l'établissement d'un fonds de stabilisation des produits de base. La Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud a reconnu la nécessité de donner un nouvel élan à la coopération économique entre les pays non alignés et les autres pays en développement; il est encourageant que ce mode de coopération soit précisément celui employé dans les domaines prioritaires identifiés dans le Programme d'action de Caracas. La délégation malgache attache aussi une grande importance à l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des décisions pertinentes du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement.

40. M. INKIRIWANG (Indonésie) dit qu'alors que les résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont réconfortants au regard de la situation assez sombre de l'économie mondiale et de la crise persistante qui frappe la coopération multilatérale, les mesures arrêtées en commun à cette session sont loin de répondre aux espérances du Groupe des 77, exposées dans la Déclaration de La Havane. L'interdépendance croissante des pays

(M. Inkiriwang, Indonésie)

rend impérative l'application rapide de l'Acte final de la septième session. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quelconques du krach boursier récemment survenu à New York, cet événement pourrait bien compromettre les réalisations de la septième session et le travail constructif accompli dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Les membres de la communauté internationale doivent donc choisir entre coopérer à l'application de l'Acte final et rechercher, chacun de son côté, un avantage momentané, au risque de perturber encore plus l'économie mondiale.

41. De nombreuses instances et organisations internationales ont bien souligné qu'il fallait éliminer les mesures protectionnistes qui empêchent le commerce international de stimuler la croissance et le développement économiques. Les mesures à prendre à cet égard devraient inclure une application immédiate des engagements de ne pas augmenter et de démanteler progressivement les obstacles au commerce, la réaffirmation du principe du traitement préférentiel des pays en développement sur une base non réciproque et l'examen prioritaire, dans les Négociations d'Uruguay, de la libéralisation du commerce de produits tropicaux, de produits agricoles et de produits dérivés des ressources naturelles.

42. Les produits de base occupent sans conteste une place centrale dans l'économie de la plupart des pays en développement. Cependant, alors qu'on a réaffirmé la validité du Programme intégré pour les produits de base à la septième session de la Conférence, et que la probabilité de la mise en route du Fonds commun pour les produits de base s'est accrue, les tendances récentes de l'économie mondiale assombrissent ces perspectives optimistes. Le représentant de l'Indonésie espère par conséquent que les politiques et les mesures énoncées dans l'Acte final imprimeront un nouvel élan à la coopération internationale entre protecteurs et consommateurs et qu'on pourra ainsi résoudre les problèmes des produits de base sur les marchés internationaux. S'il y a lieu d'améliorer la position de certains produits de base, une diversification horizontale et verticale des économies qui dépendent fortement de l'exportation de ces produits devrait également être recherchée. En outre, la participation des pays en développement aux activités de transformation, de commercialisation et de distribution devrait être accrue, à la fois en vue de libéraliser les échanges et de stimuler le développement. Enfin, on devrait s'efforcer de hâter le démarrage du Fonds commun pour les produits de base.

43. Si l'on veut stabiliser les marchés financiers internationaux et corriger les déséquilibres économiques mondiaux, il faudra promouvoir l'expansion de la demande mondiale. Toutefois, si l'on veut que la demande augmente dans les pays en développement, il faudra chercher à éliminer les entraves financières à leur croissance. Plus précisément, les politiques macro-économiques de tous les pays développés doivent tenir compte des intérêts des pays en développement. A cet égard, l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a bien souligné qu'il fallait que les pays développés accroissent leurs transferts financiers aux pays en développement de façon que l'aide publique au développement atteigne dès que possible l'objectif convenu, 0,7 % du PNB. La décision du Gouvernement japonais de recycler une proportion importante de son excédent courant est bienvenue. Les institutions financières internationales doivent également recevoir de nouvelles ressources et de nouvelles directives pour l'accomplissement de leur mission.

(M. Inkiriwanq, Indonésie)

44. Le représentant de l'Indonésie souscrit à la recommandation de la septième session de la Conférence de convoquer une conférence des Nations Unies, en 1990, à l'effet de faire le point de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

45. La coopération économique et technique entre pays en développement est largement reconnue comme une composante indispensable du développement et comme un moyen de corriger les déséquilibres qui frappent les relations économiques internationales. Les nombreuses réunions internationales tenues sur ce sujet en 1987 semblent marquer une intensification de cette coopération. En ce qui concerne la coopération technique, les pays en développement semblent avoir fait des progrès considérables vers l'autonomie collective depuis l'adoption du Plan d'action de Buencs Aires il y a près de 10 ans. L'Organisation des Nations Unies a apporté une impulsion notable à ce processus, et pourtant le Corps commun d'inspection indique que les résultats, dans ce domaine, sont très en retrait par rapport aux réalisations dont les organismes du système des Nations Unies pour le développement font état. Le représentant de l'Indonésie se félicite des propositions constructives avancées à des séminaires et des réunions organisés par les centres de liaison nationaux concernant l'intégration de la coopération technique entre pays en développement aux activités opérationnelles du système des Nations Unies et les moyens de surmonter les attitudes qui font obstacle à cette coopération. Il approuve également la décision prise par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et espère que l'Assemblée générale lui donnera son aval.

46. L'Organisation des Nations Unies doit également soutenir plus activement la coopération économique entre pays en développement. La CNUCED est toute désignée pour exécuter de nombreuses activités concernant le commerce et le développement en général, mais cette coopération nécessite le concours actif de plusieurs organismes du système des Nations Unies. Le représentant de l'Indonésie attire l'attention, à cet égard, sur la recommandation contenue dans la Déclaration de Pyongyang tendant à ce que les organismes compétents du système fassent mieux apparaître leurs activités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud.

47. M. MOTHANA ALI (Yémen démocratique) dit que la conjoncture économique internationale reste extrêmement défavorable. Les difficultés avec lesquelles les pays en développement sont aux prises dans le domaine du commerce ont été aggravées par les politiques que les pays développés ont menées, ces dernières années, pour lutter contre l'inflation intérieure et encourager la reprise économique, sans tenir compte de leur effet néfaste pour les pays en développement. La politique monétaire des pays développés s'est soldée par une hausse des taux d'intérêt réels et les ressources des pays en développement se sont trouvées lourdement grevées par les versements d'intérêts et par la baisse des cours des produits de base. En outre, on a pu constater une différenciation des taux d'intérêt entre les grands pays développés, qui a encouragé les mouvements spéculatifs de capitaux entre ces pays et s'est accompagnée de fortes fluctuations des taux de change. Ces tendances ont exacerbé les pressions protectionnistes dans les pays développés tout en ajoutant à l'incertitude que connaissent les exportateurs des pays en développement et en augmentant le coût des transactions.

(M. Mothana Ali, Yémen démocratique)

48. Pour remédier au déséquilibre économique international, plusieurs mesures seraient nécessaires : des mesures monétaires internationales destinées à alléger l'endettement des pays en développement en fonction d'une stratégie de croissance et de développement, le respect des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Punta del Este, la libéralisation du commerce agricole par l'élimination des restrictions et des distorsions, en particulier les barrières non tarifaires et tarifaires et les subventions à l'exportation, la levée des restrictions imposées au commerce des produits tropicaux et des produits dérivés des ressources naturelles, l'accélération de l'établissement du Fonds commun pour les produits de base, des arrangements permettant aux pays en développement exportateurs de participer à la régulation des marchés des produits d'exportation, et l'amélioration des mécanismes de financement compensatoire, afin de garantir une compensation des pays en développement affectés par la contraction de leurs recettes d'exportation.

49. Le représentant du Yémen démocratique, qui attendait de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qu'elle donne un élan sensible aux relations commerciales et économiques, a, comme de nombreux pays en développement, été déçu par les progrès véritablement réalisés. Les participants aux Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay doivent trouver en eux la volonté politique nécessaire à un début d'application de la Déclaration de Punta del Este. Si, en dernière instance, c'est aux pays en développement qu'il incombe d'assurer leur propre développement, conformément au principe de l'autonomie collective, les pays développés ont également la responsabilité d'aider les pays en développement à surmonter les effets négatifs de la crise économique internationale et à parvenir à un développement soutenu.

50. La coopération économique et technique entre pays en développement est un des aspects importants de l'autonomie collective. Dans tous les secteurs, la coopération doit être étoffée, dans l'esprit des dispositions de la Déclaration de La Havane et de la Déclaration et du Plan d'action de Pyongyang sur la coopération Sud-Sud. Le représentant du Yémen démocratique demande également qu'on accroisse l'assistance fournie aux pays les moins avancés conformément à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, et exprime l'espoir que les pays sans littoral et les pays insulaires en développement accèderont au bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée dans le cadre du Système généralisé de préférences.

51. M. YEGOROV (République socialiste soviétique de Biélorussie) estime que l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement contient des dispositions importantes conformes à la notion de système complet de sécurité internationale, système dont l'un des éléments est la sécurité économique internationale. Il souscrit à la conclusion selon laquelle l'instauration d'un environnement économique plus prévisible et plus fiable et l'accélération de la croissance économique et du commerce mondial concourront à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

(M. Yegorov, RSS de Biélorussie)

52. La CNUCED pourrait contribuer réellement à résoudre le problème de l'endettement extérieur par l'élaboration d'une stratégie de croissance, intégrée, qui permettrait l'application concrète du principe du "désarmement au service du développement". Ce faisant, elle devrait se pencher sur la question des sorties nettes de ressources dont souffrent les pays en développement et accélérer son examen des incidences qu'aurait le désarmement sur le commerce et sur l'économie.

53. Les possibilités d'encourager la coopération internationale dans le domaine des produits de base se sont élargies et l'adhésion de l'URSS et de plusieurs autres pays à l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base a permis d'atteindre plus rapidement le nombre d'adhésions requises pour son entrée en vigueur. Le Fonds commun aidera à rendre le marché des produits de base plus stable et plus prévisible et renforcera la sécurité économique de nombreux Etats, en particulier les Etats en développement.

54. Les débats responsables et constructifs de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient donner une base solide aux travaux menés dans le domaine des relations commerciales et économiques entre pays ayant des systèmes sociaux différents. La CNUCED devrait faire porter ses efforts sur la formulation de recommandations précises sur un élargissement du commerce entre de tels pays, sur une base équitable et mutuellement avantageuse, et sur l'amélioration des relations économiques internationales, qui devraient être fondées sur le principe fondamental selon lequel chaque pays a le droit souverain d'adopter les systèmes économique, social et politique de son choix.

55. La situation économique et sociale des pays les moins avancés a continué à se dégrader sous l'effet de plusieurs facteurs extérieurs défavorables. La CNUCED devrait prendre des mesures pour renforcer la coopération internationale en fournissant une assistance à ce groupe de pays, en appliquant le nouveau Programme substantiel d'action.

56. La coopération économique et technique entre pays en développement est une activité importante de ces pays et la CNUCED devrait s'attacher à fortifier leur indépendance économique et leur capacité de faire face aux effets des crises de l'économie mondiale.

57. La RSS de Biélorussie applique le programme du XXVIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, dont l'objet est d'accélérer le développement social et économique et la transformation de tous les aspects de la vie sociale. En particulier, des mesures sont prises pour intensifier les relations économiques de la RSS de Biélorussie avec les pays étrangers et pour faire usage des diverses formes nouvelles de coopération internationale. Ces mesures conjuguent les caractéristiques du système économique soviétique à l'expérience positive propre à d'autres pays.

58. M. BROWNE (Fidji) dit que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a marqué une étape dans la coopération multilatérale en faveur du développement. Alors qu'apparaît une nouvelle possibilité de surmonter les obstacles érigés ces dernières années dans le commerce international, il appartient aux grands pays, dont dépend largement le sort des plus petits, d'agir ensemble pour faire renaître la croissance, le développement et le commerce. Les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays vulnérables, comme les pays en développement insulaires, demandent une attention particulière. Les attitudes protectionnistes de certains grands pays développés doivent notamment être corrigées.

59. Comme d'autres nations insulaires en développement, Fidji est handicapée par sa petite taille et sa situation géographique. Le commerce - essentiellement des produits de base - tient une place disproportionnée dans le PIB de ces pays, étant donné l'étroitesse de leur base économique : ils ont un besoin particulièrement aigu d'une coopération commerciale régionale et internationale. Les pays en développement insulaires sont en outre entièrement tributaires des transports maritimes étrangers et ils ont donc besoin de mesures internationales qui leur permettent de diversifier la structure de leurs échanges.

60. La coopération Sud-Sud est un phénomène relativement récent qui a démenti l'idée selon laquelle les pays en développement n'auraient pas grand-chose à s'offrir. Pour Fidji, dont l'expérience en la matière est certes encore limitée, la coopération technique entre pays en développement a été un moyen important d'acquérir, à un coût raisonnable, l'assistance technique dont elle avait grandement besoin. Il convient de développer cette forme d'assistance et de créer, là où ils font défaut, les mécanismes propres à la faciliter. L'un des aspects de cette coopération qui mérite une plus grande attention est la participation des femmes : il faudrait mettre davantage l'accent sur les programmes visant à développer dans les villages les petites entreprises en vue de permettre aux femmes des zones rurales de participer à des activités plus productives et plus satisfaisantes et de prendre part au processus socio-économique.

61. Malgré le succès de la coopération technique entre pays en développement, nombre de pays en développement qui pourraient offrir des services techniques ou de formation n'ont pas les moyens financiers de le faire. Les chiffres indicatifs de planification par pays et par région étant insuffisants pour pouvoir satisfaire à une telle demande, le financement de ces activités pourrait être assuré par des pays tiers, et le représentant de Fidji prie instamment le PNUD de considérer plus sérieusement cette possibilité.

62. M. CAPRIROLO (Bolivie) souligne la nécessité de politiques visant à stimuler la demande tant dans les pays développés - Etats-Unis exceptés - que dans les pays en développement. Les Etats-Unis devraient quant à eux prendre des mesures en vue de réduire progressivement leur déficit extérieur. Il ne suffit pas de réaligner les taux de change; il faut dépenser davantage pour stimuler les échanges et assurer la croissance. L'avenir à court terme de l'économie mondiale dépendra largement de ce que feront les Etats-Unis pour réduire leur déséquilibre commercial et de la mesure dans laquelle on inversera les tendances au protectionnisme et à la récession.

(M. Capriolo, Bolivie)

63. La délégation bolivienne se félicite des résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'esprit de consensus qui a prévalu au cours de cette session devrait contribuer à faire progresser la nouvelle série de négociations menées dans le cadre du GATT.

64. L'une des causes principales du ralentissement de la croissance économique des pays développés a été la diminution de leurs exportations vers les pays en développement. Une nouvelle approche s'impose donc en vue d'assurer la relance de l'économie mondiale. Il faut élaborer des stratégies pour régler durablement le problème de la dette des pays en développement, et promouvoir la croissance de ces pays en libéralisant les échanges et en renonçant aux pratiques protectionnistes. Il faut mettre au point des mécanismes compensatoires en cas de chute soudaine des cours des produits de base et assouplir les politiques monétaires afin de réduire les taux d'intérêt et de stimuler l'investissement et la demande. Des apports financiers accrus aux pays en développement, en provenance de sources publiques et privées, sont indispensables pour relancer la croissance, et les excédents commerciaux pourraient servir à stimuler les échanges. La conditionnalité de l'aide demande par ailleurs à être révisée de façon à permettre des réformes structurelles par des programmes de relance et de développement.

65. Le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale a eu des effets négatifs pour la plupart des pays en développement, et surtout pour ceux qui sont en plus désavantagés par une situation géographique nuisant à leurs échanges, comme les pays sans littoral. La Bolivie est aujourd'hui l'un d'entre eux. Elle possédait pourtant, à un moment, une côte maritime étendue qu'elle a perdue au profit du Chili à la suite d'un conflit armé. En vertu du traité de paix conclu en 1904 entre la Bolivie et le Chili, elle a dû accepter un accord de transit avec le Chili. Elle a aussi conclu des accords bilatéraux de transit avec ses autres voisins : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et le Pérou.

66. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné dans son rapport (A/42/537) que la situation géographique des pays en développement sans littoral nuisait à leur production et à leurs relations commerciales. Dans le cadre de la coopération internationale, les problèmes particuliers de ces pays n'ont pas reçu toute l'attention voulue, d'une part parce que la plupart des donateurs ne prévoient pas de programmes spéciaux d'assistance pour la catégorie des pays en développement sans littoral, d'autre part à cause de la dissolution du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. La délégation bolivienne prie la communauté internationale de fournir à ces pays l'assistance financière et technique qui leur permettra d'améliorer leur capacité de transit et de communications. Le PNUD et la CNUCED ont un rôle fondamental à jouer à cet égard. Les recommandations du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les moyens d'améliorer les infrastructures et services de transport en transit pour les pays en développement sans littoral fournissent la base nécessaire pour une coopération internationale dans ce domaine.

67. M. MOHSIN (Népal) dit que l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement marque une étape dans la coopération internationale, bilatérale comme multilatérale, et que ses directives relatives à l'assistance aux pays les moins avancés sont d'une importance décisive.

(M. Mohsin, Népal)

68. Les mesures d'ajustement structurel adoptées par le Népal sont pour l'essentiel conformes aux directives de l'Acte final relatives aux efforts nationaux. Tout en reconnaissant le rôle capital des efforts nationaux dans l'ajustement des économies des pays les moins avancés, la délégation népalaise estime elle aussi que le volume et la forme de l'assistance doivent être à la mesure des besoins croissants découlant pour ces pays de leurs programmes d'ajustement et de leurs efforts de développement accrus. Elle souscrit également à la recommandation visant à accroître substantiellement les ressources financières octroyées aux pays les moins avancés à des conditions de faveur pour leur permettre de relancer leur croissance et de pouvoir ainsi faire face à leurs problèmes d'endettement à long terme, et aux recommandations visant à leur faciliter l'accès des marchés des pays développés et à éliminer ou réduire les restrictions quantitatives et autres obstacles non tarifaires affectant leurs produits.

69. Pour un pays montagneux sans littoral comme le Népal, la demande formulée dans l'Acte final en faveur de l'adoption de mesures permettant de répondre aux problèmes particuliers rencontrés par les pays les moins avancés sans littoral et insulaires en matière de transport en transit et de communications est particulièrement importante. Le représentant du Népal demande qu'on mette rapidement en place des mécanismes compensatoires et des systèmes d'appui afin d'aider son pays à faire face à l'ensemble des problèmes qu'entraîne son enclavement.

70. L'adoption de résolutions ou de séries de directives n'a guère de sens si elle ne se traduit pas par des plans d'action accompagnés de délais d'application. La leçon de l'examen à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action est claire à cet égard, et la délégation népalaise espère que l'ONU et la CNUCED sauront faire en sorte que les gouvernements soient déterminés à appliquer le Programme dans des délais raisonnables.

71. M. VALDERRAMA (Philippines) espère que les résultats enregistrés à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement inspireront les Négociations d'Uruguay et les débats du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Les pays participant aux Négociations d'Uruguay doivent se conformer aux priorités définies dans la Déclaration de Punta del Este, notamment en ce qui concerne les produits tropicaux et les autres produits d'exportation des pays en développement.

72. Il est nécessaire de fournir aux pays en développement des apports financiers accrus, et il est inquiétant de constater que, pour les années 80, le montant total d'APD a été inférieur à l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé au niveau international. La délégation philippine demande aux pays développés d'accroître leur APD et espère que cette assistance contribuera au renforcement de la coopération technique et économique entre pays en développement. Les Philippines apprécient l'aide fournie au titre de la coopération technique entre pays en développement par l'Australie, l'Autriche, la Finlande et la République fédérale d'Allemagne dans le cadre de leurs programmes d'assistance respectifs, et elle demande aux autres pays développés de prendre des mesures analogues.

(M. Valderrama, Philippines)

73. Si le succès de la coopération économique et technique entre pays en développement dépend avant tout de ces pays mêmes, les pays développés doivent cependant y contribuer dans la mesure où l'économie mondiale en bénéficiera. Il est décevant que certains pays développés n'aient pas évoqué ce problème dans leurs interventions au titre de l'alinéa d) du point 82 de l'ordre du jour.

74. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de progrès dans la réalisation des objectifs du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Les donateurs et la communauté internationale en général n'ont pas pris les mesures nécessaires pour alléger les problèmes de l'endettement de ces pays, dont font partie les Philippines. A cet égard la délégation philippine souscrit sans réserve à la décision du Conseil du commerce et du développement d'entreprendre un examen global du nouveau Programme substantiel d'action en 1990.

75. L'accent mis par plusieurs délégations sur la nécessité de politiques et mesures d'ajustement nationales tenant compte des changements d'ordre structurel ou autre intervenus dans l'économie mondiale ne doit pas faire oublier que l'efficacité des mesures nationales dépend de la situation économique internationale. Les pays doivent néanmoins appliquer des mesures propres à favoriser le développement et à améliorer la situation économique internationale. Les Philippines ont mis en oeuvre des réformes économiques axées sur la stabilité et la croissance, qui ont été ultérieurement étendues à d'autres grands domaines. Ces premiers efforts leur ont permis de dégager un excédent de la balance des paiements courants en 1986, de réduire le taux d'inflation, de maîtriser la fluctuation des taux d'intérêt et de stimuler les marchés financiers nationaux.

76. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a demandé aux grands pays à économie de marché de coordonner leurs politiques afin de promouvoir une croissance stable, durable et non inflationniste de façon à renforcer l'effet positif qu'ont pour le développement les mesures qu'ils prennent pour corriger leurs déséquilibres internes et externes et à consolider le processus de contrôle multilatéral des politiques économiques qui est en cours. Ces pays, qui ajournent depuis plus de 10 ans la conclusion d'importants accords internationaux sur le commerce et la monnaie, et la communauté internationale tout entière doivent prendre d'urgence des mesures pour redresser la situation économique mondiale. Sinon, l'Acte final de la septième session de la CNUCED n'aura été que pur verbiage diplomatique.

La séance est levée à 13 h 25.